

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE NANTERRE
Le 13/09/2010 Bordereau n°2010/1 660 Case n°17
Régistrement : 375 € Frais :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant payé : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent
L'Agent des impôts
Vanceaux FAPESCOUR

4S Network SAS
38 rue Camille Corot
92500 Rueil-Malmaison
RCS Nanterre 514 028 463

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
24 SEP. 2010
DEPOT N° 28091

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraord
du Jeudi 9 Septembre 2010**

Le Président précise qu'il détient à ce jour 100% des actions de la soci
Network » suite au rachat aux membres de sa famille des 3 actions qu'
devenant de facto l'associé unique de la société « 4S Network »

En tant qu'associé unique, il prend ce 9 Septembre 2010 à 14h les cinq résolutions
suivantes.

Première résolution

Le Président propose d'augmenter le capital social de 121 125 Euros (Cent vingt et un
mille cent vingt cinq), afin de le porter de la somme de 40 000 Euros (Quarante mille) à
la somme de 161 125 Euros (Cent soixante et un mille cent vingt cinq) par

1) L'émission de 8 500 (Huit mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur
nominale de 10 Euros (Dix) chacune, émises au prix de 14,25 Euros (Quatorze
Euros et 25 centimes) chacune (prime d'émission incluse), représentant une
souscription de 121 125 Euros (Cent vingt et un mille cent vingt cinq), souscrite
en totalité par

M. Xavier Perraudin à hauteur de 40 968,75 Euros (Quarante mille neuf cent
soixante huit Euros et soixante quinze centimes), correspondant à la souscription
de 2875 actions nouvelles.

M. Christian Leroux à hauteur de 80 156,25 Euros (Quatre vingt mille cent
cinquante six Euros et vingt cinq centimes), correspondant à la souscription de
5625 actions nouvelles.

2) La réintégration de la prime d'émission au capital social de la société.

Cette somme sera intégralement déposée au crédit du compte de capital ouvert par la
Banque Bnp Paribas, au nom de la société.

XP
CL

Deuxième résolution

Aux fins de faciliter les calculs, le nominal de chaque action a été divisé par 10 et le nombre des actions a été multiplié par dix.

Troisième résolution

En conséquence de cette augmentation de capital, les articles 6 (Six) et 7 (Sept) des statuts sont modifiés comme suit

Article 6 : APPORT

Depuis sa création, la société bénéficiait d'un capital social initialement fixé à 40 000 Euros (Quarante mille).

L'augmentation de capital du 9 Septembre 2010 lui a conféré un capital en numéraire supplémentaire de 121 125 Euros (Cent vingt et un mille cent vingt cinq).

Article 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 161 125 Euros (Cent soixante et un mille cent vingt cinq).

Il est divisé en 125 000 (Cent vingt cinq mille) actions de 1,289 Euros (Un Euro et deux cent quatre vingt neuf millième) chacune.

Ce capital social est réparti de la façon suivante

M. Xavier Perraudin détient 68 750 actions, soit 55%

M. Christian Leroux détient 56 250 actions, soit 45%

Quatrième résolution

Monsieur Christian Leroux, né le 29 octobre 1956 à Courbevoie, de nationalité française, demeurant 5, rue Henri Regnault, 78500 Sartrouville, marié avec sous le régime de la séparation des biens, est nommé Directeur Général de la société. A ce titre, il a désormais les mêmes pouvoirs et responsabilités que le Président, notamment vis à vis des tiers.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Fait à Rueil Malmaison, le 9 Septembre 2010

Le Président

Xavier Perraudin



Le Directeur Général

Christian Leroux

(Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général)

Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général

